

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1) IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Dénomination du produit: Airforce AF-PL
Synonym: L-65
Identifiant du produit: 53-C 553 (500 mL), 53-C 557 (20 L), 53-C 558 (200 L)
Date de Révision: juin 20, 2022 **Date d'impression:** juil. 07, 2022
Version: 1.0 **Remplace la date:** N.A.
Nom du fabricant: Canada - Walter Technologies pour surfaces inc.
Adresse: 5977 autoroute Transcanadienne Pointe-Claire, QC, CA, H9R 1C1
N° de téléphone en cas d'urgence: INFOTRAC@1-800-535-5053. Appels internationaux à frais virés : 1-352-323-3500 24/7
Numéro d'information: +1 (888) 592-5837
Fax:
Produit / utilisations recommandées: Netoyeur de force industrielle et dégraissant, sans danger sur les plastiques.

SECTION 2) IDENTIFICATION DES DANGERS

Type de produit

Liquide

Classification

SDS conforme au GHS : NOM-018-STPS-2015 - Rev 5/Mexico

Le contenu de ce SDS est également valide en espagnol pour couvrir l'Amérique Centrale, l'Amérique du Sud (sauf le Brésil) et les pays des Caraïbes.

Toxicité aquatique aiguë - Catégorie 2

Toxicité orale aiguë - Catégorie 4

Danger par aspiration - Catégorie 1

Toxicité aquatique chronique - Catégorie 2

Liquide inflammable - Catégorie 2

Irritation cutanée - Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique (Effet Narcotique) - Catégorie 3

Pictogrammes



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger - Santé

H302 - Nocif en cas d'ingestion

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

H315 - Provoque une irritation cutanée

H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Mentions de danger - Physique

H225 - Liquide et vapeurs hautement inflammables

Mentions de danger - Environnement

H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence - Général

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants.

P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Conseils de prudence - Prévention

P273 - Évitez de libérer dans l'environnement.

P264 - Se laver soigneusement après manipulation.

P270 - Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Conseils de prudence - Intervention

P330 - Rincer la bouche.

P301 + P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P331 - NE PAS faire vomir.

P391 - Recueillir le produit répandu.

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P370 + P378 - En cas d'incendie: Utiliser du dioxyde de carbone, de la mousse d'alcool, de l'eau pulvérisée ou un produit chimique sec pour éteindre.

P308 + P313 - EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P321 - Traitement spécifique (voir Mesures de premiers soins sur cette étiquette).

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés. Et les laver avant réutilisation.

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise.

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

Conseils de prudence - Entreposage

P405 - Garder sous clef.

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P403 + P405 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

Conseils de prudence - Élimination

P501 - Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations locales/nationales/internationales.

SECTION 3) COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Substance pure ou mélange

Le produit est un mélange

| CAS | Nom Chimique | %/poids |
|--------------|---|------------|
| 0064742-89-8 | SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | 80% - 100% |
| 0000067-63-0 | ALCOOL ISOPROPYLIQUE | 5% - 10% |

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) des composantes ne sont pas divulguée afin de protéger la confidentialité.

SECTION 4) PREMIERS SOINS

Inhalation

Retirer la source d'exposition ou déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de difficulté respiratoire, le personnel formé doit administrer de l'oxygène d'urgence si le CENTRE ANTIPOISON ou le médecin le recommande. Éliminer toutes les sources d'inflammation, s'il est possible de le faire en toute sécurité. Consulter un médecin en cas de malaise. En cas d'exposition/de malaise ou en cas de doute : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Prendre les précautions visant à garantir votre propre sécurité (p. ex. porter un équipement de protection approprié).

Contact oculaire

Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin. Rincer les yeux avec précaution à l'eau tiède, coulant doucement pendant plusieurs minutes, tout en maintenant les paupières ouvertes. Enlever les lentilles cornéennes si présentes et s'il est possible de le faire facilement. Continuer le rinçage pendant une durée de 15-20 minutes. Prendre soin de ne pas rincer l'eau contaminée dans l'œil non touché ou sur le visage.

Contact cutané

En cas d'irritation cutanée ou de malaise : Consulter un médecin. Laver abondamment à l'eau tiède et à écoulement doux pendant une durée de 15 à 20 minutes ou jusqu'à ce qu'une aide médicale soit disponible. Garder les vêtements contaminés sous l'eau et laver avant de réutiliser ou jeter. EN CAS d'exposition ou concerné: Consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements, chaussures et articles de cuir (p. ex. bracelets de montre, ceintures) contaminés.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

Ingestion

En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Rincer la bouche.

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

NE PAS faire vomir.

Si des vomissements se produisent naturellement, se coucher sur le côté, dans une position de recouvrement.

Indication de toute attention médicale immédiate et traitement spécial nécessaire

Aucune donnée disponible

Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bou

Pas de traitement particulier

Symptômes et effets, immédiats et chronique, les plus importants

Contact oculaire

Aucun effet significatif ou de danger critique.

Inhalation

Peu causer la dépression du système nerveux central (SNC). Peu causer de la somnolence et des étourdissement.

Contact cutané

Cause de l'irritation cutanée

Ingestion

Dangereux si ingéré. Peu causer la dépression du système nerveux central (SNC). Peu être fatal si ingéré et entre dans les voies respiratoires.

Signs et symptômes de sur-exposition

Contact oculaire (SE)

Symptômes incluent :
Douleur et irritation
Larmes
Rougeur

Inhalation (SE)

Symptômes incluent :
Nausée et vomissement
Mal de tête
Somnolence
Étourdissement
Perte de conscience
Réduction du poids foetal
Augmentation des morts à la naissance
Malformation squelettique

Contact cutané (SE)

Symptômes incluent :
Douleur et irritation
Rougeur
Réduction du poids foetal
Augmentation des morts à la naissance
Malformation squelettique

Ingestion (SE)

Symptômes incluent :
Nausée et vomissement
Réduction du poids foetal
Augmentation des morts à la naissance
Malformation squelettique

SECTION 5) MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés

Incendie mineur : agents chimiques secs, mousse, dioxyde de carbone, vaporisation d'eau ou mousse anti-alcool.

Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène. Faire attention lors de l'application du dioxyde de carbone dans des espaces confinés.

Incendie majeur: Eau pulvérisée ou en brouillard, ou mousse antialcool.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau direct.

Dangers spécifiques en cas d'incendie

Le ruissellement vers les égouts peut créer un risque de feu ou d'explosion.

Les contenants peuvent éclater violemment s'ils sont exposés à une chaleur excessive ou aux flammes.

Un incendie produira des gaz irritants.

Les ruissellements peuvent polluer les cours d'eau.

La plupart des vapeurs sont plus lourdes que l'air.

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Les vapeurs se diffusent au ras du sol et s'accumulent dans les zones en contrebas ou les espaces confinés (égouts, sous-sols, réservoirs).

Les vapeurs peuvent se déplacer vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

Plusieurs liquides sont moins denses que l'eau.

Les contenants peuvent exploser en cas d'incendie.

Peut former un mélange d'air/vapeur inflammable dans des contenants ou des réservoirs fermés.

Techniques de lutte contre l'incendie

Isoler la zone de danger immédiate et refuser l'accès au personnel non autorisé.

Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité.

Déplacer les contenants non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut être fait en toute sécurité.

Refroidir les contenants à grande eau longtemps après l'extinction de l'incendie. La prudence est recommandée lors de l'utilisation de l'eau ou de la mousse puisque du moussage peut se produire, surtout si vaporisée dans des contenants de liquide brûlant. Éliminer les résidus de combustion et l'eau d'extinction contaminée conformément à la réglementation officielle.

Mesures de protection spéciales

Porter un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression protectrice et tenue de feu complète.

SECTION 6) MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures d'urgence

Restez en montée et/ou en amont. Aérer les espaces fermés avant d'y pénétrer. Ne pas toucher aux récipients endommagés ou produits déversés à moins de porter des vêtements de protection appropriés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tout équipement utilisé pour manipuler ce produit doit être mis à la terre. Évacuer et isoler la zone de danger et refuser l'accès au personnel non autorisé. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les émanations.

Équipements de protection

Porter des vêtements de protection chimique et un appareil respiratoire isolant (ARI) à pression positive.

Précautions individuelles

Ne pas respirer les vapeurs ou brouillards. Ne pas entrer en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Précautions environnementales

Avertir les autorités en cas de survenue ou de possibilité d'une exposition publique ou dans l'environnement. Arrêter le déversement/libération du produit si cela peut être fait en toute sécurité. Empêcher le produit déversé d'entrer dans les égouts, les égouts pluviaux, d'autres systèmes de drainage non autorisés et les cours d'eau naturels à l'aide de sable, de terre ou d'autres barrières appropriées. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air). Endiguer à une bonne distance du déversement liquide pour en disposer plus tard.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque Écarter les conteneurs de la zone de déversement. La matière absorbante contaminée peut présenter les mêmes dangers que le produit déversé. Aérer la zone une fois le nettoyage terminé. Absorber ou couvrir avec de la terre sèche, du sable ou tout autre produit non-combustible et transférer dans des contenants. Utiliser des outils anti-étincelles propres pour récupérer le matériel absorbé.

SECTION 7) MANUTENTION ET STOCKAGE

Général

Laver les mains après utilisations. Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards. Avoir recours à de bonnes pratiques d'hygiène personnelle. Interdit de manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlever les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans les salles à manger. Tous les contenants doivent être correctement étiquetés. ÉLIMINER toutes sources d'allumage (ne pas fumer et pas de fusée éclairantes, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Des douches et stations oculaires doivent être disponibles dans les zones où ce produit est utilisé et entreposé.

Exigences de ventilation

Utiliser seulement avec ventilation adéquate pour maintenir les contaminants aériens sous les limites d'exposition. L'utilisation de ventilation locale est recommandé afin de contrôler les émissions à la source. Signaler immédiatement toute défaillance du système de ventilation.

Exigences d'entreposage

Garder les récipients bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés soigneusement pour éviter les fuites. Il convient de respecter les normes OSHA et les codes de prévention des incendies appropriés en cas de stockage à l'intérieur. Les récipients vides contiennent des résidus et peuvent être dangereux. Entreposer dans un endroit frais, sec, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, la lumière directe du soleil et d'agents oxydants forts. Conserver dans des contenants approuvés et protéger contre les dommages physiques. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, dissiper l'électricité statique pendant le transfert par la mise à terre et par la liaison équipotentielle des récipients et équipements avant de transférer le matériel. Utiliser un système de ventilation, des équipements anti-déflagrants approuvés et des

SECTION 8) CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection oculaire

Porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes avec écrans latéraux. Portez des lunettes de protection indirectement-vent, d'impact et des éclaboussures lorsque vous travaillez avec des liquides.

Protection de la peau

En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision. L'utilisation de gants conformes aux normes pertinentes faits à partir des matériaux suivants peut fournir une protection chimique appropriée : gants de PVC, néoprène ou caoutchouc nitrile. La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de l'utilisation qui en est faite, par exemple fréquence et durée de contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur du gant, la dextérité de l'utilisateur. Demandez toujours conseil à votre fournisseur de gants. Les gants contaminés doivent être remplacés. L'utilisation d'un tablier et de surbottes de matériaux imperméables aux produits chimiques tels que le néoprène ou le caoutchouc nitrile. Laver les vêtements souillés ou éliminer correctement les matériaux contaminés, qui ne peuvent être décontaminés.

Protection respiratoire

Si les mesures d'ingénierie ne maintiennent pas la concentration dans l'air à un niveau adéquat pour protéger le travailleur, un programme de protection respiratoire répondant ou équivalent à la norme OSHA 29 CFR 1910.134. Vérifier avec le fournisseur d'équipement de protection respiratoire.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Prévoir une ventilation ou autre mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations de vapeurs en dessous de leur valeur limite de seuil respective.

| Nom Chimique | CAN_ONsmg | CAN_ONspmm | CAN_ONtmg | CAN_ONtppm | MX_VLE_Alteracion_Efecto_a_la_Salud - México _ Los valores límite de exposicióncort o Connotacion Alteración _Efecto a la Salud | MX_VLE_Connotacion - México _ Los valores límite de exposicióncort o Connotacion | MX_VLE_CToP m - México _ Los valores límite de exposicióncort o tiempo o pico mg/m3 | MX_VLE_CToP p - México _ Los valores límite de exposicióncort o tiempo o pico PPM |
|--|-----------|------------|-----------|------------|---|--|---|---|
| ALCOOL ISOPROPYLIQUE | | | | | Irritation del tracto respiratorio superior y ojos; daño a sistema nervioso central | A4, IBE | | 400 |
| SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | | | 525 | | | | | |

| Nom Chimique | MX_VLE_PPT m - México _ Los valores límite de exposici3n promedio ponderado en tiempo mg/m3 | MX_VLE_PPTp - México _ Los valores límite de exposici3n promedio ponderado en tiempo PPM | ACGIH Carcinogen | ACGIH Notations | ACGIH TLV Basis | ACGIH STEL (mg/m3) | ACGIH STEL (ppm) | ACGIH TWA (mg/m3) |
|--|---|--|--|--|------------------------------|--------------------|------------------|--|
| ALCOOL ISOPROPYLIQUE | | 200 | A4 | A4; BEI | Eye & URT irr; CNS impair | | 400 | |
| SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | | | [A2[N159]A2 [N800]]; [A4 [N159]A4 [N800]]; | [A2[N159]A2 [N800]]; [A4 [N159]A4 [N800]]; | URT irr [N159]URT irr [N800] | | | [(L)[N159](L) [N800]]; [5 (l) [N159]5 (l) [N800]]; |

| Nom Chimique | ACGIH TWA (ppm) | BR_NR_15_Annex_XI - Brazil_NR 15 - Annex 11 of NR 15 (Tolerance Limits for Chemical Agents and Inspections in the Workplace) | OSHA Skin designation | OSHA Tables (Z1, Z2, Z3) | OSHA Carcinogen | OSHA STEL (mg/m3) | OSHA STEL (ppm) | OSHA TWA (mg/m3) |
|---|--------------------|--|-----------------------|--------------------------|-----------------|-------------------|-----------------|------------------|
| ALCOOL ISOPROPYLIQUE | 200 | 1 | | 1 | | | | 980 |
| SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | (L)[N159](L)[N800] | | | 1 | | | | 2000 |

| Nom Chimique | OSHA TWA (ppm) | BR_NR_15_Annex_XI_Ate48h oras_semana_mg_m3 - Brazil_NR 15 - Annex 11 of NR 15 (Tolerance Limits for Chemical Agents and Inspections in the Workplace) - 48-Hours/Week mg/m3 | BR_NR_15_Annex_XI_Ate48h oras_semana_ppm - Brazil_NR 15 - Annex 11 of NR 15 (Tolerance Limits for Chemical Agents and Inspections in the Workplace) - 48-Hours/Week ppm |
|---|----------------|---|---|
| ALCOOL ISOPROPYLIQUE | 400 | 765 | 310 |
| SOLVANT NAPHTHA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | 500 | | |

(C) - Ceiling limit, A4 - Pas classifiable comme cancérigène pour les humains, BEI - Substances pour lesquelles il y a un ou des indices d'exposition biologique, CNS - Système nerveux central, impair - détérioration, irr - Irritation, URT - Voies respiratoires supérieures

SECTION 9) PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Propriétés physiques et chimiques

Type de produit : liquide.

| | |
|-------------|---------------|
| Densité | 0.70 g/ml |
| Densité | no disponible |
| % COV | 100 % |
| Densité COV | 0.70 g/cm3 |

| | |
|------------------------|------------------|
| Apparence | Colorless liquid |
| Seuil de l'odeur | no disponible |
| Description de l'odeur | Characteristic |
| pH | no disponible |

| | |
|---------------------------------|---|
| Solubilité dans l'eau | Insoluble in water |
| INFLAMMABILITÉ | |
| Symbole du point d'éclair | no disponible |
| Point d'éclair | -7.00 °C |
| Viscosité | Kinematic : (20°C): <0.225 cm ² /s (<22.5 cSt) |
| Niveau Inférieur d'explosion | no disponible |
| Niveau Supérieur d'explosion | no disponible |
| La Densité de Vapeur | no disponible |
| Point de Congélation | no disponible |
| Point de Fusion | no disponible |
| Point d'ébullition bas | no disponible |
| Point d'ébullition élevé | no disponible |
| Température d'auto-inflammation | 320.00 °C |
| Taux d'évaporation | no disponible |
| Coefficient eau / huile | no disponible |

SECTION 10) STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité

Stable dans des conditions normales d'entreposage et de manutention.

Conditions à éviter

Ne pas comprimé, couper, souder, percer, sabler ou exposer le contenant à la chaleur ou à une source d'ignition Éviter toutes les sources d'inflammation possibles, la chaleur, les étincelles, les flammes, l'accumulation d'électricité statique et tout contact avec des matières incompatibles.

Risque de réactions/polymérisation dangereuses

Ne se produira pas.

Matériaux incompatibles

Bases fortes, acides et agents oxydants.

Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

SECTION 11) DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas d'ingestion peut provoquer une sensation d'ivresse et des vomissements. En cas d'inhalation, peut provoquer une irritation du nez et de la gorge.

CL50 (Rat, Inhalation)=16,000 ppm/8H Référence: Le Registre des effets toxiques des substances chimiques

Risque d'aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Carcinogénicité

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Mutagénicité des cellules germinales

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Sensibilisation Respiratoire/Cutanée

Signes et symptômes de la sur-exposition :
irritation des voies respiratoires
toux

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, larmoiement, rougeur.

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas respectés.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Ce liquide peut irriter les yeux et entraîner des lésions.

Corrosion/Irritation cutanée

Signes/symptômes de surexposition : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit : douleur ou irritation, rougeur, la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Provoque une irritation cutanée

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas de contact peut provoquer une irritation et des brûlures cutanées. En cas de contact prolongé ou répété, peut provoquer une éruption cutanée, des démangeaisons, un dessèchement de la peau et des rougeurs.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

En cas d'exposition répétée, peut provoquer des maux de tête, de vertiges, de la confusion, de la perte de coordination, des évanouissements voire la mort.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Les vapeurs peuvent provoquer une légère irritation des voies respiratoires supérieures ; inhalées à des concentrations élevées, elles peuvent agir comme un anesthésique.

Voies d'exposition probables

Inhalation, ingestion, contact cutané, contact oculaire, inhalación

0000067-63-0 Alcool isopropylique

La substance peut être absorbée dans le corps par inhalation de ses vapeurs.

Effets potentiels sur la santé - divers

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Les conditions médicales suivantes peuvent être aggravées par l'exposition : dermatite, maladies respiratoires. Une toxicité développementale a été observée chez les rats à des doses toxiques pour la mère. Le contact provoquera des rougeur et de l'enflure modérée à sévère, des démangeaisons, une sensation de picotement, des brûlure douloureuse. Peut causer des blessures à la cornée. Une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes/systèmes suivants : foie. Des études d'ingestion sur animaux de laboratoire ont montré que de très fortes doses par voie orale peuvent provoquer une augmentation de la masse du foie et des reins.

0064742-89-8 Solvant naphta aliphatique léger (pétrole)

Des études en laboratoire sur des rats ont démontré que les distillats de pétrole peuvent causer des lésions aux reins et des tumeurs rénales ou hépatiques. Ces effets n'ont pas été observés dans des études similaires avec des cochons d'Inde, des chiens ou des singes. Ces effets n'ont pas été observés dans des études similaires avec des cochons d'Inde, des chiens ou des singes. Plusieurs études évaluant les travailleurs du pétrole n'ont pas démontré une augmentation significative des lésions rénales ou une augmentation des tumeurs rénales ou hépatiques.

0000067-63-0 Alcool isopropylique

CL50 (rat): 17000 ppm (exposition de 4 heures); citée comme étant 12000 ppm (exposition de 8 heures) (18)

DL50 (orale, rat mâle): 4710 mg / kg (cité comme étant 6,0 ml / kg) (19)

DL50 (orale, souris): 3600 mg / kg (20, non confirmée)

DL50 (voie cutanée, lapin): 12870 mg / kg (cité comme étant 16,4 mL / kg) (14)

SECTION 12) DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Persistance et dégradabilité

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Facilement biodégradable

Potentiel de bioaccumulation

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Cette substance ne doit pas en principe se bioaccumuler dans l'environnement.

Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles.

Autres effets nocifs

Pas de données disponibles.

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

0000067-63-0 Alcool isopropylique

Substance facilement biodégradable, n'est donc pas considérée comme persistante. Ayant un Log P < 4.5, ne devrait pas se bioaccumuler et une toxicité aiguë pour les espèces aquatiques est nettement supérieure aux critères de toxicité de EC50 < 0.1 mg/l.

SECTION 13) DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets

Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Il est de la responsabilité de l'utilisateur du produit de déterminer si, au moment de l'élimination, le produit répond aux critères locaux pour les déchets dangereux. La gestion des déchets doit être conforme aux lois nationales, régionales et locales. Les récipients vides retiennent des résidus de produit qui peuvent présenter les dangers du produit, par conséquent, ne pas mettre sous pression, couper, braser, souder ou utiliser à d'autres fins.

SECTION 14) INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Informations TDG | Informations de l'IATA | Informations IMDG |
|---|--|--|--|
| Numéro ONU: | UN1993 | UN1993 | UN1993 |
| Désignation officielle de transport: | Liquide inflammable, n.s.a. (Alcool isopropylique, Heptane normal, OCTANE, Solvant naphta aliphatique léger (pétrole), Xylène) | Liquide inflammable, n.s.a. (Alcool isopropylique, Heptane normal, OCTANE, Solvant naphta aliphatique léger (pétrole), Xylène) | Liquide inflammable, n.s.a. (Alcool isopropylique, Heptane normal, OCTANE, Solvant naphta aliphatique léger (pétrole), Xylène) |
| Classe de danger: | 3 | | |
| Classe de danger: | | 3 | 3 |
| Groupe d'emballage: | II | II | II |
| Danger d'inhalation toxique: | Aucune donnée disponible | NA | NA |
| Note / Disposition special: | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible | Aucune donnée disponible |
| Polluant Marin: | Aucune donnée disponible | NA | Aucune donnée disponible |

SECTION 15) INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Régulations fédérale américaine

United States inventory (TSCA 8b): Tous les composants sont listés ou exemptés.

Loi sur la qualité de l'air, Section 112 (b) Polluants aériens dangereux (PAD)

Listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 1

Aucun composant n'est listé

Loi sur la qualité de l'air, Section 602 Substance de classe 2

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 1 (Produits précurseurs)

Aucun composant n'est listé

Liste DEA des produits chimiques 2 (Produits essentiels)

Aucun composant n'est listé

Loi sur les espèces en péril 302/304

Loi sur les espèces en péril 313

Loi sur les espèces en péril 311/312

LIQUIDES FLAMMABLE - Catégorie 2
TOXICITÉ AIGUE (orale) - Catégorie 4
CORROSION CUTANÉE/IRRITATION - Catégorie 2
TOXIC POUR LA REPRODUCTION (Fertilité) - Catégorie 2
TOXIC POUR LA REPRODUCTION (Fœtus) - Catégorie 2
TOXICITÉ D'ORGANES SPÉCIFIQUES (EXPOSITION UNIQUE) (Effet narcotique) - Catégorie 3
TOXICITÉ D'ORGANES SPÉCIFIQUES (EXPOSITION RÉPÉTÉES) (Système nerveux central et périphérique) - Catégorie 2
DANGER D'INHALATION - Catégorie 1

Régulation des états américains

New Jersey : Aucun des produits n'est listé.

Massachusetts : Les produits suivants sont listés : Isopropyl Alcohol

New Jersey : Les produits suivants sont listés : Isopropyl Alcohol

Pennsylvania : Les produits suivants sont listés : Isopropyl Alcohol

Canada

INPR Canadien : Les produits suivants sont listés : Naphta, aliphatique léger; Isopropanol

LCPE des substances toxiques : Aucun des produits n'est listé.

Inventaire Canadien (DSL NDSL) : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Listes internationales

Taiwan : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Australie : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Europe : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Chine : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Nouvelle Zélande : Tous les composants sont listés ou exemptés.

Philippines : Tous les composants sont listés ou exemptés.

République de Corée: Tous les composants sont listés ou exemptés.

Proposition 65 de la Californie

ATTENTION : Ce produit peut vous exposer à des produits chimique tel que 7-Methyl-3-Methyleneocta-1,6-Diene, qui est reconnu par l'état de Californie comme cancérigène, et au n-Hexane, qui est reconnu par l'état de Californie comme tératogène et causant des problèmes reproductifs. Pour plus d'informations consultez : www.P65Warnings.ca.gov.

| CAS | Nom Chimique | %/poids | Liste réglementaire |
|--------------|--|------------|---|
| 0064742-89-8 | SOLVANT NAPHTA ALIPHATIQUE LÉGER (PÉTROLE) | 80% - 100% | Canada_NPRI,DSL,TSCA |
| 0000067-63-0 | ALCOOL ISOPROPYLIQUE | 5% - 10% | Canada_NPRI,DSL,TSCA,MX_LAAR_Segundo - LISTADO DE ACTIVIDADES ALTAMENTE RIESGOSAS Segundo |

Glossaire

ACGIH - Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux ; CAS - Service des résumés chimiques ; Chemtrec - Centre d'urgence pour le transport de produits chimiques ; LIS - Liste intérieure des substances ; ESL - Niveaux de dépistage des effets ; GHS - "Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations Unies ; HMIS - Service d'information sur les matières dangereuses ; IATA - Réglementation des marchandises dangereuses (DGR) pour le transport aérien (IATA) ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses ; CL - Concentration létale ; DL - Dose létale ; NFPA - Association nationale de protection contre les incendies ; OEL - Limites d'exposition professionnelle ; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail, Département du travail des États-Unis ; PEL - Limite d'exposition admissible ; SARA 313 - Superfund Amendments and Reauthorization Act, Section 313 ; ARA - Appareil Respiratoire Isolant ; ppm - parties par million ; STEL - Limite d'exposition à court terme ; TLV - Valeur limite de seuil ; TSCA - Loi publique sur le contrôle des substances toxiques 94-469 ; TWA - Moyenne pondérée dans le temps ; US DOT - Département américain des transports.

Décharge de responsabilité

À notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus, ni aucune de ses filiales n'assument la responsabilité de l'exactitude ou l'intégralité des informations contenues dans ce document. La détermination finale de la convenance de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux ou produits peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons pas garantir que ce sont les seuls risques qui existent. Les informations ci-dessus se rapporte à ce produit dans sa composition actuelle et est basé sur les informations disponibles à ce moment. L'addition de diluant ou d'autres additifs à ce produit peut entraîner d'importantes modifications à la composition et aux dangers du produit. Puisque les conditions d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous ne donnons aucune garantie ni implicite ni explicite et n'assumons aucune responsabilité en ce qui concerne l'utilisation de ces informations.